



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 28 JANVIER 2021**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de ville à huis clos, jeudi **28 janvier 2021** à compter de 11 h 30 sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue à huis clos suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau** appuyé par **Monsieur Roméo Briand** et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Vu l'absence de public dû à la pandémie et aux recommandations de la Santé publique, cette séance extraordinaire sera diffusée sur le site internet de la Ville ainsi que sur Facebook.

2021-01-17

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 11 h 30 et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général.

2021-01-18

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2021-01-19

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance

5. Dossier Tribunal administratif du travail (TAT) – CQ 2018-1092
6. Signature – Protocole d’entente Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) – Patrimoine immobilier
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que l’ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

Aucun.

2021-01-20

5. DOSSIER TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL (TAT) – CQ 2018-1092

CONSIDÉRANT QUE le Tribunal administratif du travail (TAT) – Division des relations du travail a rendu son jugement le 8 janvier 2021 dans le dossier CQ 2018-1092;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a trente (30) jours pour porter cette décision en appel devant une autre instance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE REPORTER ce point à une séance ultérieure.

2021-01-21

6. SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCC) – PATRIMOINE IMMOBILIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Paspébiac a résolu à l’unanimité lors de la séance ordinaire du 17 août 2020 de par sa résolution numéro 2020-08-233 la confirmation au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) son souhait de conclure une entente dans le cadre du « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier » d’une durée de 3 ans et a confirmé son engagement financier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Paspébiac confirme au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) son souhait de conclure une entente dans le cadre du « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier » d’une durée de 3 ans et confirme son engagement financier évalué à ce jour à 817 221 \$ (TVQ non récupérable incl.) par sa résolution numéro 2020-05-137 de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D'AUTORISER Monsieur Régent Bastien, maire à signer le protocole d'entente dans le cadre du « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier » avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC).

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2021-01-22

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 11 h 45.

Régent Bastien, maire

Daniel Langlois, greffier